
Adresse des administrateurs du département de l'Ariège, lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du département de l'Ariège, lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 136;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21980_t1_0136_0000_1

Fichier pdf généré le 05/11/2020

20

Les administrateurs du département de l'Ariège témoignent à la Convention nationale leur indig[n]ation sur la fourberie de Robespierre, qui, disent-ils, a joui si longtemps de leur estime et de l'opinion générale; ils jurent de ne reconnoître jamais que les principes et non les individus.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Les administrateurs du départ' de l'Ariège, à la Conv.; s.l.n.d.*] (2)

Citoyens représentans,

Quelle a été notre surprise et notre indignation en apprenant que l'infâme Robespierre, qui a joui si longtemps de votre estime et de l'opinion générale, étoit un fourbe et un conspirateur qui se proposoit d'annéantir notre liberté en nous préparant de nouvelles chaînes! Le perfide, sous le masque de la vertu, dévoré par l'ambition, s'étoit donc persuadé d'échapper à vos regards, et qu'un peuple fier, guidé par son énergie, verroit détruire vos immortels travaux et seconderoit son audace; vos soins actifs et votre attachement pour le salut de la patrie ont compté pour rien les dangers où vous avés été exposés. Le traître, qui croyoit d'être assuré du succès de ses machinations et d'une force suffisante pour les mettre à exécution, s'est trouvé abandonné avec ses complices, isolé avec les crimes qu'il méditoit et les remords qui se font sentir dans le cœur des coupables. Un châtimement prompt et terrible a fait justice de ces conspirateurs, dont la mémoire sera à jamais vouée à l'exécration publique. Frappés encore, s'il existe des coupables! Qu'aucun n'échappe à la vengeance nationale. Le salut de la République exige impérieusement cette mesure vigoureuse. Votre énergique surveillance, votre attitude fière et majestueuse ont assuré dans ce jour critique sa liberté et son indépendance, et vous avés acquis de nouveaux droits à la reconnaissance publique.

B. SAINT-ANDRÉ (*secrét.-g^{al}*) et 6 autres signataires.

21

La société populaire de Foix (3) exprime à la Convention nationale les sentimens de joie qu'elle a éprouvés en apprenant la punition de Robespierre et complices, qui ont si cruellement abusé de sa confiance. Elle assure à tous les Français que nul individu, nulle faction n'attirera jamais ses regards et ne fixera jamais sa confiance, mais que les principes seuls seront sa règle et la Convention nationale sa boussole.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XLIII, 248.

(2) C 313, pl. 1252, p. 12. Mentionné par Bⁱⁿ, 2 fruct.

(3) Ariège.

(4) P.V., XLIII, 249.

[*La sté montagnarde de Foix, à la Conv.; Foix, 19 therm. II*] (1)

Citoyens représentans,

L'événement dont nous venons d'être instruits a fait éprouver à nos âmes deux sentimens. Le premier, celui de la surprise en voyant des hommes honorés du titre sublime de représentans du peuple français conjurer sa ruine. Mais bientôt la surprise a fait place à la joie. Grâce à vous, grâce à votre énergie, nous avons échappé au plus grand des dangers: nos ennemis ont été terrassés par votre courage, la patrie est sauvée, la liberté triomphe, c'est à vous que nous le devons. La reconnaissance de vos concitoyens s'empresse à vous payer vos immortels travaux.

La société populaire de Foix se hâte de vous faire parvenir l'expression de la sienne. La journée à jamais mémorable du 9 thermidor nous confirme dans les principes que nous nous étions déjà faits: Français et républicains, nul individu, nul parti, nulle faction n'attirera nos regards, ne fixera notre confiance; la vérité, les principes, voilà notre règle; la Convention, voilà notre boussole; c'est par elle que nous voulons vivre et c'est pour elle que nous jurons de mourir. Vive la République! Vive la Montagne!

ROQUES (*secrét.*), GENSON (*secrét.*), LARROIRE (*présid.*), ANGLADE (*secrét.*).

22

Les citoyens composant le comité de surveillance des cantons de Foix et Paul, réunis, département de l'Ariège, écrivent à la Convention nationale qu'ils ont appris avec la plus profonde indignation la conspiration que le moderne Cromwel ourdissoit dans le silence de l'hypocrisie; ils applaudissent au grand caractère que la Convention a déployé dans cette circonstance orageuse.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Le c. de surveillance des cantons de Foix et Paul réunis, à la Conv.; s.d.*] (3)

Citoyens représentans,

Nous n'avons pas appris sans la plus profonde indignation, sans frémir d'horreur, la conspiration que le moderne Cromwel ourdissoit dans le silence de l'hypocrisie. L'explosion alloit éclater, mais la lumière de la vertu fait disparaître les ténèbres du crime, et déjà Catilina et ses complices ne sont plus. La patrie, citoyens représentans, applaudit à votre énergie, au grand caractère que vous avez déployé dans la nuit des 9 et 10 Thermidor, et au juste supplice des traîtres. Les membres du comité de surveillance des cantons de Foix et Paul réunis

(1) C 316, pl. 1267, p. 45. En exergue: Guerre aux tyrans! Paix aux peuples! Mort aux traîtres et aux ambitieux!

(2) P.V., XLIII, 249.

(3) C 313, pl. 1252, p. 15.